FO la force syndicale
FEDECHIMIE

LE SYNDICALISTE MILITANT FO

Les circulaires et accords de branche sont disponibles sur notre site

N°124 CIRCULAIRE VERRE MÉCANIQUE ***Le 08 juin 2020***

SALAIRES MINIMA

Les années se suivent et se ressemblent

Profitant du confinement, la chambre patronale, déjà peu encline à aborder des négociations de branche sur les revendications de notre organisation syndicale et ce depuis de nombreuses années maintenant a (par obligation), ouvert la négociation sur les salaires minima de branche.

Ces réunions se sont bien entendu tenues en visio-conférence (FO n'étant pas présente en début de négo conformément à la décision du Bureau Fédéral) et non physiquement. Ceci a eu pour effet de réduire avec l'aval de certaines organisations syndicales : Le nombre de délégués pris en charge (un au lieu de quatre) ainsi qu'économiser les transports, hôtel et restaurant. En somme, de substantielles économies qui ne déplaisent en rien à la chambre patronale qui tend au fil des ans, à réduire de manière drastique les droits conventionnels.

Après avoir revendiqué : (FO)

- Un pied de grille au niveau du SMIC et 2,5% d'augmentation générale sur l'ensemble des autres coefficients ;
- Une revalorisation de 2,5% sur le SMP ;
- L'ouverture d'une négociation pour la revalorisation de l'ancienneté (17% pour 17 ans / 19% pour 19 ans et 21% pour 21 ans) ;
- La mise en place d'un 13ème mois conventionnel ;
- L'ouverture d'une négociation sur la qualité de vie et la sécurité au travail.

Il a fallu se contenter de 1,5% d'augmentation générale des salaires et…rien d'autre. Notons tout de même que cette augmentation est inférieure à l'inflation (année glissante mars 2019 / mars 2020).

Non content de s'arrêter en si bon chemin, le patronat a profité de la crise sanitaire en osant nous proposer un accord afin que les entreprises aient la possibilité d'avoir la main sur nos congés payés, RTT…type d'accord très en vue actuellement par le patronat. Comme à l'accoutumée, CFDT et CFE-CGC se sont vite empressées à répondre positivement au patronat pour aborder ce sujet. FO et CGT y étant hostiles et représentants plus de 50% de représentativité dans la branche, ont fait savoir aux différents protagonistes qu'en cas d'accord, celui-ci serait frappé d'une opposition de notre part. Résultat, la chambre patronale a vite remballé son projet d'accord…mort-né.

Avec la crise du Covid-19, les ordonnances PENICAUD du 25 mars dernier ainsi que les différentes mesures dérogatoires au code du travail et à la convention collective accordées aux entreprises, il va falloir que nous fassions preuve d'une extrême vigilance quant aux prochaines négociations (quel que soit le sujet), tant le patronat est avide de détruire nos acquis.